SYSTÈME DE MANAGEMENT QUALITÉ CHECK LIST Code : C01 Version : 02 PAGE : 1 sur 1

<u>Eligibilité</u>: Professions libérales/Entreprises créées par des étrangers et/ou des tunisiens non résidents/projets individuels ayant un accord de financement dans le cadre du FONAPRAM.

ETAPE	BUREAU	DELAI	PIECES A FOURNIR
			 Imprimé à signer, au bureau ;
Déclaration d'existence et carte d'identification fiscale			 Une copie de l'attestation de dépôt de déclaration du projet d'investissement;
	Contrôle des Impôts	Séance tenante	 Approbation des services concernés pour le cas des projets soumis à autorisation préalable/cahier des charges;
			 Une Copie de la C.I.N ou du passeport pour les étrangers.
			 01 exemplaires de la pièce précisant l'adresse du siège social : certificat de propriété, contrat de location (obligatoirement enregistré), accompagné du contrat de location de la société domiciliataire ou du titre de propriété (en cas de domiciliation);
			Pour le cas des professions libérales , il y'a lieu de fournir :
			 Une copie de l'inscription au conseil de l'ordre de la profession.
Immatriculation au Registre National des Entreprises			 01 imprimés à remplir en arabe et à signer (imprimés fournis au bureau);
			 01 copies de l'attestation de dépôt de déclaration du projet;
		Séance tenante	 01 copies de la déclaration d'existence et de la carte d'identification fiscale;
			 01 copies de la CIN ou du passeport pour les étrangers;
			 Quittance de paiement des droits d'immatriculation (20 DT) au registre national des entreprises auprès de l'office national de la poste);
			 Quittance de paiement des droits d'immatriculation (10 DT) au registre national des entreprises auprès de l'office national de la poste) pour chaque extrait du RC demandé.